



Signature officielle de la Charte Ya d'ar brezhoneg
Querrien – 19 février 2009

Discours de Nicolas Morvan

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Maires,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce soir pour la signature officielle par la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé de la Charte Ya d'ar brezhoneg /Oui au Breton proposée par l'Office de la Langue bretonne. Au travers de cet accord, il s'agit pour la Cocopaq de participer à la promotion de la langue bretonne en favorisant le bilinguisme.

Cette signature fait suite à l'engagement de nombreuses communes en faveur de la langue bretonne, dont, pour le Pays de Quimperlé : Scaër, Tréméven, Querrien, Quimperlé, Riec-sur-Bélon. Elles seront d'ailleurs bientôt rejointes par Moëlan-sur-Mer, Le Trévoux, Baye et d'autres peut-être. Mais l'action d'une Communauté de Communes n'est pas la même que celle d'une commune et nous aurons donc nos spécificités.

Disons-le : la Cocopaq est la 1^{ère} communauté de communes à choisir le niveau 2 de la Charte, ce qui l'engage pour la réalisation de 10 actions sur 3 ans. Nous en avons choisi 12 pour aller plus loin, plus vite.

Cet acte est un acte politique fort pour lequel je m'étais engagé dès le début du mandat. Il est rendu possible par l'action du Conseil Régional. C'est le signe d'un devoir moral. C'est un acte d'espoir. C'est une manifestation d'impatience. Il sera suivi d'actions concrètes.

L'action du Conseil Régional

En 1999, année du refus de la France de ratifier la Charte européenne des langues minoritaires, le Conseil Régional de Bretagne décide de créer l'Office de la Langue bretonne, avec pour mission de définir et mettre en œuvre des actions en faveur de la promotion de la langue bretonne. L'une d'entre elle est la Charte

Ya d'ar brezhoneg que nous nous apprêtons à signer. Lancée en 2001, elle s'adresse à tous les acteurs sociaux et économiques pour intégrer la langue bretonne dans leur fonctionnement quotidien.

En 2004, suite aux élections régionales, Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil Régional et Jean-Pierre Thomin, Conseiller régional délégué à la politique linguistique font voter un Plan de politique linguistique par l'Assemblée régionale. Ce plan insiste sur la nécessité de mobiliser toutes les collectivités pour la défense et la promotion du breton. C'est, je crois, le signe que beaucoup d'acteurs attendaient pour repartir au combat et travailler concrètement au sauvetage de la langue bretonne. C'est en tout cas dans cette lignée que nous souhaitons inscrire notre action.

Un devoir moral

En effet, nous considérons que l'action en faveur du breton est un devoir moral. Cela explique que le conseil communautaire se soit prononcé à l'unanimité sur ces questions. A l'image de l'Unesco, qui, dans sa déclaration universelle, note que la diversité culturelle doit être considérée comme « *un patrimoine commun de l'humanité* » et sa « *défense comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine* ».

En effet, les langues ne sont pas seulement des outils propices à la communication, elles reflètent, et transmettent aussi des perceptions du monde. En tant que vecteurs de valeurs et d'expressions culturelles et sociales, elles constituent un facteur déterminant de l'identité de groupes et d'individus. Ainsi, si une langue disparaît, c'est tout un imaginaire, une vision du monde, une façon d'être au monde qui disparaît.

Selon l'Unesco, plus de 50% des 6000 langues du monde risquent de disparaître, 96% d'entre elles sont parlées par seulement 4% de la population mondiale. D'ailleurs, le hasard fait que l'Unesco présente à Paris, ce 19 février, son Atlas des langues en péril.

Cette institution mondiale classe le breton comme étant en « danger sérieux d'extinction ». Cela est dû à l'arrêt de la transmission familiale du breton à partir des années 50, qui a provoqué une hémorragie de locuteurs. On est passé de plus d'un million de brittophones au début du XXème siècle à 270.000 cent ans plus tard. Si nous ne faisons rien, si nous n'engageons aucune action, même modeste, que se passera-t-il demain ?

Un acte d'espoir

C'est face à ce défi de la conservation de la langue bretonne, non pas comme un patrimoine, sec, desséché, enfermé dans un coffre fort, mais bien comme un

trésor vivant, riche, dynamique, ouvert au monde, que notre initiative prend sens.

Une prise de conscience de la société bretonne est aujourd'hui en cours notamment grâce aux actions du mouvement culturel associatif. Le réseau d'écoles bilingues se développe et de plus en plus de collectivités locales commencent à mettre en place des politiques linguistiques volontaristes afin d'inverser la tendance. Nous les rejoignons et c'est en cela que cette signature est un acte d'espoir. Espoir de dynamiser la pratique du breton dans notre territoire en le rendant plus visible au quotidien. Espoir aussi de renforcer une langue et une culture, qui nous permettent de résister à l'uniformisation du monde, car dans cette période de mondialisation nous avons besoin d'un ancrage fort, de repères, de diversité. Espoir de sauver une culture et une langue, qui font comprendre aux Bretons le sens de l'altérité, la nécessité de reconnaître l'autre, ce qui explique sans doute en partie le sens de la tolérance qui caractérise notre région. Espoir aussi de voir un jour s'incarner les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité de la République.

Une manifestation d'impatience

Car notre signature est aussi une manifestation d'impatience face à l'inertie de l'État. En 1992, les ministres du Conseil de l'Europe adoptent la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. En 1998, cette charte entre en vigueur. 23 pays ont ratifié ce texte et protègent leurs langues régionales ou minoritaires.

Quant à la France, elle s'est contenté de signer la Charte, sous le gouvernement Jospin, mais s'est refusée à la ratifier, car, selon le Conseil Constitutionnel, ce texte « *porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français* » et qu'elle contrevient au premier alinéa de l'article 2 de la Constitution qui stipule que « *la langue de la République est le français* ».

Plusieurs rapports, qu'ils émanent du Conseil d'État ou de juristes éminents ont pourtant montré la compatibilité de cette Charte européenne avec la Constitution française. Sa rédaction est d'ailleurs limpide pour qui veut bien la lire. Son but est d'ordre culturel, considérant que « *la diversité linguistique constitue l'un des éléments les plus précieux du patrimoine culturel européen. L'identité culturelle de l'Europe ne saurait se construire sur la base d'une uniformisation linguistique* ».

L'été dernier, la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République a ajouté un article à la Constitution, reconnaissant que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Cela peut ouvrir de nouvelles perspectives, mais les progrès sont trop lents. Combien de temps perdrons-nous encore pour expliquer que la pratique des langues régionales ne met pas en danger la République et que c'est plutôt ceux qui refusent cette pratique qui mettent en péril la République en lui interdisant de réaliser sa promesse de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ? Combien de temps attendrons-nous que l'État soit à la hauteur de ses responsabilités ?

Un engagement suivi d'effets concrets

A contrario de cette inertie nous allons donc agir à notre niveau, modestement. Je salue d'ailleurs le travail fait par Marcel Moysan, Vice-président de la Cocopaq à la langue bretonne pour que nous allions vite dans ce domaine, tout en choisissant les actions les plus pertinentes pour nous.

Je ne voudrais pas que ce que je viens de dire précédemment éclipse les actions concrètes que nous allons mener progressivement à partir de ce jour. Nos cartons d'invitation seront désormais bilingues, notre message d'accueil sur notre répondeur le sera aussi. Nos cartes de visite, notre papier à en-tête, l'édito du journal communautaire, la signalétique du siège de la Cocopaq et des équipements communautaires, tout cela deviendra progressivement bilingue. Avec l'ouverture cette année de la piscine de Kergoaler et des deux Accueil de Loisirs Sans Hébergement, nous aurons de la matière. Nous participerons aussi à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes.

Nous nous engageons aussi à réaliser une enquête sur la connaissance du breton par le personnel de la Cocopaq et à financer des actions de formation permettant au personnel qui le souhaite d'apprendre le breton. Au fait, cette enquête a déjà été menée et 22 salariés de la Cocopaq sont volontaires pour apprendre le breton sur leur lieu de travail. Il nous reste désormais à trouver la meilleure solution pour mettre en place des cours. D'ailleurs le Pays de Quimperlé en général est très dynamique en ce qui concerne les cours de breton pour adultes, ce qui montre bien l'envie d'apprendre d'un nombre grandissant d'habitants.

Au-delà de ces engagements, dans le cadre de la Charte Ya d'ar brezhoneg, nous continuerons bien sûr nos actions traditionnelles en faveur du breton sur notre territoire. Ainsi notre partenariat avec le festival Taol Kurun, véritable bouillonnement festif, se poursuivra, tout comme l'organisation d'une colonie de vacances en breton pour l'été.

Je crois qu'en faisant cela nous nous mettons certes au service du breton, mais nous mettons aussi la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé, échelon administratif, au service du Pays de Quimperlé, en tendant la main à son histoire et en nous tournant vers l'avenir avec confiance.